

CHARTRE D'UTILISATION DES CASIERS

Règles générales

Des casiers sont attribués individuellement à tous les élèves de **6eme et 5eme demi- pensionnaires**.

L'usage des casiers vise à :

- Réduire le poids des sacs transportés
- Limiter les détériorations de matériel scolaire
- Eviter les vols
- Améliorer la sécurité des circulations dans les couloirs

Ces casiers sont mis à la disposition des élèves pour l'année scolaire mais sont la **propriété du Collège**.

Des vérifications du contenu des casiers pourront se faire à tout moment par tout personnel autorisé du Collège, les élèves ne peuvent y déposer que **des affaires en rapport avec les activités de l'établissement au sens de l'article 2.1.3 du Règlement Intérieur**. Il est interdit de déposer de la nourriture dans les casiers.

Avant les vacances d'été les cadenas devront être retirés, les casiers vidés et nettoyés.

Utilisation des casiers

Les élèves sont personnellement responsables de leur casier. Lorsque les élèves se rendent à leur casier ils doivent le faire dans le **calme** et de façon ordonnée. Les élèves doivent **respecter les horaires d'accès sous peine de se voir refuser leur accès**.

Le matin les élèves peuvent déposer dans leur casier leurs affaires pour l'après midi et l'après midi les affaires utilisées le matin.

Le non respect de la présente charte ou la dégradation des casiers pourra entrainer une punition.

L'utilisation du casier implique :

- de posséder un cadenas (à **code de taille 30 à 40 mm**) et de le tenir fermé après toute utilisation.
- D'éviter tout usage pouvant dégrader le casier.
- Ne déposer ou retirer que du matériel pendant les horaires autorisés.
- Signaler à la vie scolaire toute dégradation commise sur les casiers.

Horaires d'accès aux casiers :

- Matin : **8H15 - 8H20 / 10H20 - 10H25**
- Midi : **11H30 - 11H35 / 12H30 - 12H35**
- Après – midi : **15H20 - 15H25**

Aucun accès aux casiers ne sera autorisé en dehors de ces horaires.

Signature de l'élève :

Signature des parents :